

COMMUNIQUÉ

Appel urgent pour Mezher Kartal, militant kurde du HDP, menacé d'expulsion vers la Turquie

Alors que le Gouvernement de Turquie dévoile chaque jour ses facettes d'implacable dictature, les autorités françaises sont sur le point d'expulser Monsieur Mezher Kartal vers ce pays où tous les mécanismes sont déployés afin d'anéantir le peuple Kurde mais également de broyer toutes voix dissidentes non conformes à la doctrine de son Président Recep Tayyip Erdoğan.

Membre important de la section du Parti démocratique des peuples (HDP) de la ville de Diyarbakır, M. Kartal a mené des activités régulières et participé activement à l'organisation des différentes campagnes électorales du HDP. Visé par une enquête pour insulte au Président, il risque de lourdes peines de prison et un traitement violent réservé aux prisonniers politiques.

Menacés et persécutés en Turquie comme toute leur famille pour leur engagement politique mais aussi parce qu'ils sont kurdes, ses deux frères sont emprisonnés, et l'un d'eux a été condamné à 22 ans d'emprisonnement. Faisant partie, « des mères pour la paix » sa mère a été arrêtée à plusieurs reprises, tandis que son épouse a été incarcérée plusieurs mois.

Sachant sa vie en danger, il a dû fuir son pays avec sa compagne afin de s'exiler en Europe. Arrivé en France, le 17 juillet dernier, sa demande d'asile a été rejetée par l'OFPRA le 16 septembre 2021 assortie d'une OQTF (Obligation de quitter la France). Son avocate a fait appel de la décision devant la CNDA, mais ce recours en appel n'est pas suspensif de l'OQTF. M. Kartal risque à tout moment d'être expulsé vers la Turquie, sans même avoir la chance d'être entendu devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Les autorités françaises ne sont pas sans savoir que les tribunaux en Turquie procèdent plus de la mascarade que du droit constitutionnel dans une dérive généralisée des institutions judiciaires. Ainsi des milliers de prisonniers politiques croupissent dans les geôles turques sous le fallacieux argument « d'appartenance à une organisation terroriste ».

La preuve est que le Conseil de l'Europe vient de lancer contre la Turquie une procédure d'infraction pour manquement aux respects des droits fondamentaux et refus de libérer M. Osman Kavala. Le comité a également demandé la libération immédiate de Selahattin Demirtaş

Tandis que l'interdiction du Parti HDP est imminente, les rafles sont quotidiennes, les arrestations, intimidations, violences contre les députés, maires, journalistes, militants... sont massives : Doit-on penser que la France a décidé de se rendre complice de cet État de non droit, en livrant au gouvernement d'Erdoğan les militants kurdes qui luttent pour la démocratie et la paix ?

L'instrumentalisation du peuple kurde doit cesser, la défense des droits humains ne peut être à géométrie variable en fonction des ententes politiques et des enjeux économiques.

Le gouvernement de la France et son Président Emmanuel Macron portent une lourde responsabilité en renvoyant vers la Turquie M. Mezher Kartal, car sans aucune ombre d'un doute celui-ci sera arrêté, torturé et soumis au couperet d'une exécution judiciaire. D'autant que, cette expulsion vers la Turquie serait une violation de la convention européenne des droits de l'homme.

Nous demandons instamment aux autorités françaises d'abroger, sans plus attendre, l'ordre d'expulsion et l'OQTF de M. Kartal et d'accorder à celui-ci et à son épouse le droit d'asile.

Nous appelons les partis politiques, les élus, les organisations de défense des droits humains et toutes les personnes indignées par cette situation à se mobiliser et à interpeller les autorités françaises pour empêcher cette expulsion qui serait indigne de la France et des valeurs qu'elle prétend défendre.

Marseille le, 3 décembre 2021